



Électricité Prudence

Pêcheurs : attention aux arcs électriques !

Alors que la saison de pêche ouvre samedi 9 mars 2019, pour le plus grand plaisir des plus de 1,5 millions de pêcheurs en France rattachés à la Fédération Nationale de Pêche, Enedis et RTE relancent leur campagne de sensibilisation aux risques électriques, en marge des actions menées sur le terrain. Qu'elles soient aériennes ou souterraines, les lignes du réseau électrique présentent des risques. Il est donc nécessaire de respecter des règles de sécurité strictes à proximité des installations. Les équipes d'Enedis et de RTE sont là pour rappeler les bons gestes à adopter afin d'éviter les accidents.

6 conseils pour pêcher en toute sérénité :

- **Pour connaître les zones à risque**, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche
- **Si vous ne connaissez pas la zone de pêche**, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux
- **Évitez de pêcher près des lignes électriques**, y compris si vous pêchez en bateau
- **Évitez tout passage** avec des cannes à pêche sous les lignes électriques
- **Tenez votre canne en position horizontale** lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché** à une ligne.

Une campagne qui va plus loin...

Enedis et RTE profitent également de l'ouverture de la pêche pour rappeler que cette activité de loisir n'est pas la seule à présenter des risques, exercée à proximité des lignes à haute ou basse tension. Dans le cadre de la campagne Électricité Prudence, les principales autres situations à risque identifiées sont :

- Pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur
- Utilisation d'un engin de grande hauteur (nacelle, grue)
- Élagage et abattage d'arbres
- Travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage)
- Creusement d'une tranchée
- Manutention d'objets de grande longueur
- Bricolage

Pour plus d'informations, Enedis et RTE vous donnent rendez-vous sur le site internet dédié : www.electricite-prudence.fr